

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 19 Septembre 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

Date convocation : 21 Juin 2023. **Présents :** AUGER Catherine, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie, LEROY Anne, MARTIN Michel, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Eric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés :** BARBIER Daniel (pouvoir à Vingdiolet MC.), BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, ESCURAT Elisabeth, GIRARD Pascal (pouvoir à Bornet C.), HOURCABIE Guy, LEMOINE Fernand, LOUHET Damien, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain (pouvoir à Guyot J.), SAURAT Jean-François (pouvoir à Gateau M.), **Secrétaire de séance :** JOACHIM Mélanie **En exercice :** 44. **Présents :** 31. **Votants :** 35

13. Environnement : Présentation compte rendu technique et financier contrat DSP chauffage urbain

Par convention, la société Dalkia a été chargée par la Communauté de Communes du Sud Nivernais de la gestion du réseau de chaleur par voie de concession. De par cette convention, Dalkia France s'est vue confier la conception, la réalisation et le financement du réseau de chaleur, son exploitation et son entretien, ainsi que la recherche des usagers.

Cette Délégation de Service Public, d'une durée de 25 ans, a débuté le 25 mai 2010.

L'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession prévoit que « le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services ».

Le délégataire, dans son compte-rendu indique en synthèse que l'année 2022 a été impactée, à la fois par une rigueur climatique très douce et, par les augmentations, d'une amplitude historique, du tarif gaz sur le marché.

Malgré des conditions climatiques hors norme en octobre et en décembre 2022, le taux d'énergie renouvelable s'élève à hauteur de plus de 81% grâce à l'implication de tous les acteurs (techniciens d'intervention et management local, experts régionaux dans le pilotage journalier).

Durant cet exercice, en partenariat avec les services techniques du Centre hospitalier de Decize, il a été maintenu les mesures d'optimisation des consommations de gaz imposées par ce site.

Il sera nécessaire à l'avenir de travailler avec les plus importants consommateurs de chaleur sur ce réseau urbain afin qu'ils puissent réduire autant que possible leurs niveaux de température retour qui restent trop élevés.

La disparition du tarif gaz réglementé B1 est effectif depuis le 1er juillet 2023. Un avenant au contrat de délégation de service public sera nécessaire pour tenir compte de la disparition de ce tarif utilisé jusqu'à présent pour actualiser le terme r1gaz intégré dans la composante R1C du tarif de la chaleur.

La présidente propose au conseil communautaire l'approbation du Compte rendu technique et financier.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, le 19 Septembre 2023

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 21/09/2023
Et de la publication le 21/09/2023

La Présidente

La Présidente,


R. ROY